

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 avril 2015**

**Rapporteur :  
Monsieur Guillaume  
MENGUY**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 12/05/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/05/2015 (accusé de réception du 11/05/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Aménagement du jardin du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique (CMAD)**

**Ce jardin a pour objectif d'être une prolongation du jardin de la Retraite et une extension extérieure du CMAD en devenant un lieu de rencontres et d'apprentissage. Il vise également à ouvrir davantage le jardin aux Quimpérois en le rendant visible depuis la rue. Occasionnellement, le jardin pourra accueillir de petites manifestations compatibles avec le lieu (lecture de contes, visites guidées, expositions musicales...). Ce jardin, pourrait s'inscrire naturellement dans le circuit de découverte des jardins quimpérois proposé par l'office de tourisme dont le point de départ est le jardin de la retraite.**

**\*\*\***

Le jardin, d'une superficie de 1950 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle cadastrée BM 592, est composé de deux cours en lien direct avec le bâtiment et d'un jardin en partie inférieure, en liaison avec la rue des douves. Le site situé à proximité immédiate du centre-ville vient conforter le poumon vert existant en continuité avec le jardin des douves, le jardin de la retraite et le jardin de la Paix. Il a pour double vocation d'être ouvert au public et aux utilisateurs du CMAD. Le projet d'aménagement du jardin du CMAD vient compléter le programme de restructuration et de mise aux normes des bâtiments.

Dans ce projet, les cours seront aménagées en terrasse, surplombant le jardin inférieur. Etant en accès direct avec le bâtiment, elles seront facilement investies comme espace de rencontres et d'échanges. La terrasse Ouest sera dotée de mobilier pour faire de cet espace un lieu de représentation, de pique-nique ou de pause, autour du vieux marronnier. La terrasse Est, plus ensoleillée, accueillera des gradins qui permettront de s'asseoir et une terrasse qui peut servir également de lieu de représentation ou de spectacle.

Le jardin inférieur sera aménagé qualitativement, en corrélation avec les autres jardins, sur le thème d'un jardin musical. Un soin particulier sera apporté au traitement de la clôture, des voiries et du cheminement piétonnier.

L'aménagement peut être réalisé en deux phases de travaux comme suit :

Phase 1 - Aménagement de l'accès, du portail et des grilles rue des douves

Phase 2 - Aménagement des terrasses et du jardin.

Les travaux sont estimés à 300 000 € HT répartis comme suit :

Phase 1 : Aménagement de l'accès, du portail  
et des grilles rue des douves .....42 000 € HT

Phase 2 : Aménagement des terrasses et du jardin .....258 000 € HT.

La programmation des travaux sera assujettie aux décisions budgétaires annuelles.

Le coût supplémentaire d'entretien annuel est estimé à 7 800 € TTC.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'approuver le programme et le scénario d'aménagement ;

2- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les demandes et autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cet aménagement.

Le maire,

Ludovic JOLIVET